



Avenant N°2
F14 087
Lot 1

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS DE LA
ZAC DU COTEAU À COGNIN**

Version du 09 aout 2022

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES VOIRIES D'AGGLOMERATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

Le groupement d'entreprises GUINTOLI S.A.S / BIANCO & Cie, dont la société GUINTOLI S.A.S est mandataires du marché pour les travaux d'aménagement de la ZAC du Coteau à Cognin (Lot 1 : Terrassement), représentée par M. BADIN, Directeur régional,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Le présent marché a pour objet la réalisation du lot n°1 – Terrassement – des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau, première phase de l'éco-quartier de Villeneuve à Cognin.

Il constitue ainsi le lot n°1 de la première phase de l'opération d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau, qui est divisée en 8 lots ci-après détaillés :

Première phase de consultation en avril 2013

- Lot n°1 : Terrassement
- Lot n°2 : Ouvrage de franchissement de l'Hyères
- Lot n°3 : Déboisement
- Lot n°4 : Réseaux humides

Deuxième phase de consultation en janvier 2019

- Lot n°5 : Réseaux secs et Eclairage public ;
- Lot n°6 : Voirie
- Lot n°7 : Revêtement de sol béton et mobilier urbain ;
- Lot n°8 : Paysage.

Concernant le lot 4 : lors de la consultation initiale précitée, seule la 1^{ère} phase des travaux correspondant à une tranche ferme a été réalisée. Ce marché a ensuite été résilié.

Un lot 4 bis Réseaux humide a été notifié en avril 2022 et doit permettre de réaliser une 2^{ème} phase de travaux :

- Des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales,
- Des travaux d'adduction d'eau potable.
- Les travaux de génie civil du réseau de chauffage.

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 1 : Terrassement.

Le lot 1 inclut les prestations suivantes :

- L'installation du chantier et sa signalisation pour la durée totale des travaux,
- La mise en place de clôtures et portail en périphérie du chantier,
- L'implantation générale,

- Les prestations nécessaires au nettoyage et au maintien en état des voies empruntées,
- La réalisation d'un système permettant le décrochage des camions avant sortie du site,
- La protection des bâtiments riverains et de l'environnement (arbres, ouvrages...),
- La préparation du terrain et notamment les travaux de terrassement et création des plateformes des pistes d'accès provisoires et voiries définitives,
- La remise en état des lieux, le rétablissement provisoire ou définitif des chaussées, trottoirs et accotements,
- La mise en place des déviations de circulation, le marquage au sol, signalisation et balisage de chantier et tous travaux nécessaires à sa bonne réalisation,

Le présent marché est décomposé en une tranche ferme et quatre tranches optionnelles.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires notifiés par ordre de service au cours du chantier en apportant la justification de ces prix nouveaux et de diminuer la masse financière de la tranche optionnelle n°2 du marché.

• Définition de prix nouveaux et diminution de la masse financière des travaux :

Au cours du chantier, des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par les maîtres d'ouvrage sur le périmètre d'aménagement de la tranche optionnelle n°2 et sont détaillées ci-dessous.

Le marché de travaux du lot n° 1 prévoyait principalement dans le périmètre de la TO2 des prestations de terrassement sur le tènement aménagé par le promoteur CAN. Ces prestations ont finalement été réalisées dans le cadre des travaux sur le bâtiment « l'Emile et Walden » et payées par le promoteur ce qui engendre donc une baisse de la masse financière de la tranche optionnelle 2.

Aussi, la conception du bassin ayant évolué en cours d'opération, il a été nécessaire de retravailler sa forme et de reprendre certaines noues qui s'y jetaient. Les quantités de terrassement ont donc été revues à la hausse.

Enfin, certaines prestations initialement incluses dans le lot 4 résilié et en lien avec l'exécution du bassin de gestion des eaux pluviales ont été intégrées à la tranche optionnelle 2 du lot 1, afin d'assurer une meilleure cohérence de l'ensemble de l'équipement.

Ces prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Prix unitaire € H.T.
PN 5	Corps de regard 1500x1500 y compris tampon fonte diamètre 600	U	2 435,90 €
PN 6	Canalisation PEHD Ø400 (y compris tranchée)	ML	204,45 €
PN 7	Vanne Hydrodynamique de régulation	U	7 060,00 €
PN 8	Fourniture pose terrassement buse cadre 1500 x 1000, y compris tête de buse, y compris l'habillage en terre des buses	ML	1 758,42 €

Les prestations nouvelles représentent un coût de 53 772,48 € HT.

III – Economie du marché

GRAND CHAMBERY

Avenant Marché F14087 – Travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau – Lot n°1 - page 3/4

La nouvelle économie du marché F14-087 est donc :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Tranche ferme	803 775,81	157 540,06	961 315,87
Tranche optionnelle 1	223 552,11	43 816,21	267 368,32
Tranche optionnelle 2	187 447,59	36 739,73	224 187,32
Tranche optionnelle 3	60 868,72	11 930,27	72 798,99
Tranche optionnelle 4	21 920	4 296,32	26 216,32
Montant total du marché TF + TO	1 297 564,23	254 322,59	1 551 886,82
Avenant 1	217 132,48	46 641,60	263 774,08
Nouveau montant de la TF (TF + avenant 1)	1 020 908,29	204 181,66	1 225 089,95
Nouveau montant total du marché (TF + 4 TO + avenant 1)	1 514 696,71	300 964,19	1 815 660,90
Avenant 2 (moins value)	-103 927,86 €	-20 785,57 €	-124 713,43 €
Nouveau montant de la TO 2 (TO 2 + avenant 2)	83 519,73 €	16 703,95 €	100 223,68 €
Nouveau montant total du marché (TF + 4 TO + avenants 1et 2)	1 410 768, 85	282 153, 77	1 692 922, 62

Le montant du présent avenant 2 au marché de travaux s'élève à – 103 927,86 € HT correspondant à une diminution de – 55,44 % du montant initial de la tranche optionnelle 2.

Au regard de la tranche ferme et des seules tranches affermies, à savoir les tranches optionnelles 1,2 le montant du marché est augmenté de 9,32 % en passant d'un montant initial de 1 214 775, 51 €ht à 1 327 980, 13 € ht après avenants 1 et 2.

Au regard du montant du marché initial (tranche ferme + les 4 tranches optionnelles), le montant du marché est augmenté de 8,72% soit une augmentation globale de 113 204,62 €ht

Conformément à l'avenant n° 5 à la convention de co-financement présenté au bureau du 7 avril 2022, ce nouveau montant de la TO 2 sera réparti à 50% pour Grand Chambéry et 50% pour la commune de Cognin.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Pour le groupement d'**entreprises**,

Le vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération